



Déposé le 17 mai 2017

Note d'information

No. : CSSS-083

Février 2017

Secrétaire Carolyne Paquette

PROJET DE LOI 130 : MISONN CONCRÈTEMENT SUR LE PARTENARIAT MÉDICO-ADMINISTRATIF

À la suite des consultations portant sur le projet de loi 130, l'Association médicale du Québec (AMQ) souhaite revenir sur certains éléments pour répondre aux questions soulevées. Les échanges avec les parlementaires ont donné l'opportunité à notre association d'approfondir sa réflexion pour ainsi proposer des solutions concrètes aux problèmes abordés.

La démotivation des médecins, un effet toxique du PL130

Le projet de loi dans sa forme actuelle aura pour effet de démotiver l'ensemble des médecins gestionnaires. Même ceux qui effectuent leur travail comme il se doit n'auront plus les leviers nécessaires pour jouer leur rôle efficacement.

- Le projet de loi 130, c'est comme si le gouvernement appliquait une chimiothérapie préventive à tous. Les personnes qui ne sont pas malades le deviendront.
- En fait, le projet de loi impose une culture qui nie le partenariat médico-administratif et créé plutôt un clivage entre les secteurs administratif et médical.
- L'Association des cadres supérieurs de la Santé et des services sociaux a des doutes sur l'accès aux ressources nécessaires pour que les gestionnaires du secteur administratif puissent implanter ce changement de culture. Le projet de loi ne fera donc que transférer le problème du secteur médical au secteur administratif.
- Le ministre a affirmé qu'une réforme « ne se fait pas en deux minutes »¹. Le ministre doit être conscient que cela s'applique également aux gestionnaires du réseau qui mettent les réformes en place. Il faut leur laisser le temps de le faire correctement.

Des mesures concrètes, selon une dose adéquate

Pour répondre à la problématique observée dans le réseau de la santé, tout en renforçant le rôle des médecins gestionnaires, l'AMQ propose la série de mesures concrètes suivantes.

L'adhésion des CMDP au sein de l'Association des CMDP (ACMDPQ) devrait être obligatoire et son mandat devrait être bonifié pour aider à répondre aux problèmes actuels.

- L'ACMDPQ devrait favoriser l'harmonisation du travail de tous les CMDP dans le réseau.

¹ Ariane Lacoursière. « On est sur la bonne voie ». *La Presse* (Montréal), 13 février 2017.
<http://plus.lapresse.ca/screens/e1d5f21b-d81d-419d-ade8-7660ec1daef0%7CM8AxpBqY3Sb.html>

- Le mandat de l'ACMDPQ devrait inclure l'évaluation des besoins et des compétences de ses membres et la mise en place de mécanismes associés à un tel processus.
- Un meilleur processus d'évaluation du respect des obligations serait en place. Le chef de département devrait faire un rapport sur cet aspect au DSP. En cas de refus ou de négligence, le DSP aurait alors le devoir de faire ce rapport. Le tout devrait être remis au CMDP qui ferait quant à lui une recommandation au CA.
- Un mécanisme de tutelle pourrait être mis en place à la demande du ministère de la Santé lorsqu'un CMDP ne remplit pas son mandat, l'ACMDPQ pourrait soutenir et accompagner le CMDP en difficulté.

Les médecins gestionnaires ont besoin d'un soutien adéquat pour remplir pleinement leur fonction. L'AMQ propose les moyens suivants :

- Aider les médecins gestionnaires à mieux comprendre leurs rôles et responsabilités grâce à des tableaux de bord de gestion et des documents de clarification des rôles.
- S'assurer que les médecins gestionnaires ont le support administratif nécessaire.
- Offrir de la formation, du coaching et du mentorat.
- Valoriser la fonction de médecin gestionnaire par le développement de modèles positifs et en introduisant les concepts de gestion lors de la formation des étudiants.
- Améliorer l'accès à des données fiables pour l'analyse de la performance et de la qualité de la pratique, ainsi que pour la mesure des résultats et de l'atteinte de cibles.

L'expertise de l'AMQ pour la formation des médecins gestionnaires

L'AMQ reconnaît l'importance des médecins gestionnaires et connaît bien les défis qu'ils rencontrent dans leurs fonctions². Depuis plusieurs années, notre association a développé une expertise dans les formations en leadership médical et le soutien aux médecins gestionnaires (regroupement médecins gestionnaires, outils, colloques).

L'AMQ offre son soutien à l'ACMDPQ pour les accompagner dans les changements proposés, notamment dans les besoins de formation de l'association et de ses membres. Nous rappelons que notre organisation offre son entière collaboration au ministre de la Santé afin de former et de soutenir les médecins gestionnaires dans le réseau. Nous sommes convaincus que des efforts concertés peuvent aider l'atteinte des objectifs du projet de loi 130.

² Association médicale du Québec. 2017. Regroupement médecins gestionnaires : document de positionnement. En ligne : https://www.amq.ca/images/Medecins-gestionnaires/rmg_doc_de_positionnement.pdf